



## REGLEMENTATION DES DEBITS DE BOISSONS ET RESTAURANTS PVBAN (Permis de vente de boissons alcoolisées la nuit)

### Les publics concernés

Exploitants d'établissements en activité  
Créateur, repreneur d'établissements

### Durée de la formation

7 heures  
1 journée

### Pré-requis

Aucun

### Adéquation Besoin/Formation : Oui

### Intervenants

Juristes / Professionnels des métiers de l'Hôtellerie Restauration

### Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel  
Projection de diapositives sur écran  
Réalisation d'un quizz par chapitre (quizz d'introduction)  
Mise en situation « clients » / Jeux de rôle  
Echanges entre participants

### Evaluation des acquis de la formation

Evaluation finale des connaissances (25 questions). Correction immédiate de l'évaluation.

### Evaluation de la qualité de la formation

Evaluation qualité et besoins (destinée à l'OF)

### Validation de la formation

Remise du CERFA n°14406\*01 PVBAN (validité 10 ans)

### Outils pédagogiques remis aux participants

Support de formation envoyé en format dématérialisé

### Entrées en formation

Permanent (chaque mois)

### Suivi du stagiaire en milieu professionnel

Réalisé au plus tard 3 mois après la fin de la formation

**Accessibilité handicapé PMR :** Selon les lieux de formation (nous consulter) / **Autres :** nous consulter

### Contact / Devis

04.42.05.67.08  
[artefaq@artefaq.eu](mailto:artefaq@artefaq.eu)

### Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'exploiter un ERP pourvu d'une petite licence de vente à emporter ou d'une grande licence de vente à emporter, d'appliquer le code de la santé publique, le guide des débits de boissons et de garantir l'hygiène et la sécurité.

### Programme

Le cadre législatif et réglementaire  
Les autorités administratives (ministère, préfecture, mairie, police administrative)  
La responsabilité pénale et la responsabilité civile du dirigeant  
Les fermetures administratives et judiciaires

Conditions d'ouverture d'un débit de boissons ou d'un restaurant

Les formalités administratives et fiscales  
Les conditions liées à la personne, la qualité de commerçant ou de responsable de magasin, la capacité juridique, les incompatibilités  
Les obligations relatives à l'établissement, les heures d'ouverture et de fermeture, les obligations d'informations

La vente de boissons alcooliques  
La classification des boissons, les groupes et boissons interdites en France  
Le commerce de boissons à emporter, publicité, vente à crédit, distributeurs automatiques  
Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique, protection des mineurs, protection de l'ordre public (bruits)

Les réglementations locales : arrêtés préfectoraux et municipaux

### Tarif public et financement OPCO

Cout inter : 250€ / Taux horaire 35.71€  
Cout intra : 630€ / Taux horaire 90€

**Tarif pôle emploi**  
Taux horaire : 35.71€  
Cout total : 250€



CPF : Non

Tarifs nets  
exonérés de TVA